



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VILLETANEUSE

Entre Madame la Maire de Villetaneuse, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Il a été convenu de signer le présent

Contrat Local de Santé

Portant sur la ville de Villetaneuse

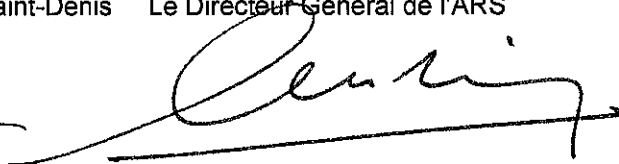
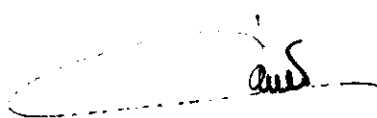
Et dont le contenu est décrit dans le présent document.

A Bobigny, le 20 mars 2012

La Maire de Villetaneuse

Le Préfet de la Seine Saint-Denis

Le Directeur Général de l'ARS



INTRODUCTION

Conformément à la loi HPST, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature de Contrats Locaux de Santé avec certaines communes d'Ile-France, ces Contrats Locaux de Santé apparaissant à l'Agence comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui caractérisent la région.

De son côté, la municipalité de Villetaneuse se préoccupe fortement des questions de santé. A ce titre, elle est engagée depuis de nombreuses années dans un Atelier Santé Ville et elle a élaboré un Plan Local de santé

Enfin, le Préfet de Seine-St-Denis est attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part.

C'est dans ce cadre que l'ARS et la Ville de Villetaneuse ont souhaité signer le présent Contrat Local de Santé, en lien avec M. le Préfet de Seine-St-Denis : par cet engagement commun, la Ville, l'Agence et le Préfet confirment leur volonté d'améliorer et d'approfondir la réponse apportée aux besoins de santé de la population Villetaneusienne. Les priorités repérées dans ce contrat et les actions en découlant l'ont été de façon partenariale entre les signataires, avec l'appui d'autres grands acteurs de la santé.

La Ville de Villetaneuse a préparé ce contrat sur la base d'une démarche de Plan Local de Santé, fixant ainsi les principaux axes de travail¹ à partir d'une synthèse de données recueillies auprès des différents acteurs et partenaires (médicaux, paramédicaux, sociaux, éducatifs, associatifs, institutionnels, etc...) œuvrant sur la commune et via les évaluations partagées notamment en groupe CUCS-Santé.

De son côté, l'ARS est engagée dans la construction de son Plan Régional de Santé, à travers l'élaboration du PRSS, puis celle des schémas régionaux. Cette construction – qui inclue des phases de concertation formelle ou moins formelle – définit progressivement des priorités et des méthodes qui vont soutenir les actions qu'elle portera ou soutiendra.

En préalable à l'élaboration du Contrat Local de Santé, les signataires se sont attachés à partager les éléments de diagnostics dont ils disposaient. Ces éléments reposent sur le diagnostic santé établi par la commune dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et de la Coordination de santé, sur la monographie éditée par la direction de la Stratégie de l'ARS, et par des éléments quantitatifs relevés par les partenaires, et notamment par les services du Conseil général et de la CPAM.

Le diagnostic s'appuie également de manière importante sur les données issues de la Politique de la Ville, et sur les informations d'ordre qualitatif transmises par les partenaires, au cours de réunions de partage.

Les signataires considèrent cependant que les données générales décrites ci-dessous sont de nature à justifier les principaux points de ce contrat. Mais ils considèrent également que, sur plusieurs sujets, des explorations complémentaires ou des mises à jour sont nécessaires.

C'est pourquoi, l'une des actions du présent contrat porte sur la réalisation d'un diagnostic local dont les objectifs détaillés sont donnés en infra.

¹ Les sept axes du PLS de Villetaneuse sont : améliorer et renforcer la communication en matière de santé, développer l'offre de soins, améliorer l'information, l'accès aux soins et aux droits des publics fragiles ou à risques, améliorer l'accès aux soins et aux droits des jeunes, prévenir le mal-être et la souffrance psychique, prévenir de la perte d'autonomie et améliorer de la prise en charge du handicap, accompagner, soutenir les professionnels

LES DONNEES GENERALES

Présentation de la ville

La commune de Villetaneuse est située dans le département de la Seine Saint-Denis, en limite du Val d'Oise. Elle est entourée des villes de Pierrefitte, Epinay sur Seine, Saint-Denis en Seine Saint-Denis et Montmagny dans le Val d'Oise. Elle se trouve en proche couronne de l'agglomération parisienne, à environ 8 km de la porte de la Chapelle au nord de Paris. Elle s'étend sur 2,31km² et compte 12 500 habitants (soit l'équivalent de l'un des quartiers des villes voisines) et 13 000 étudiants.

Elle est l'une des plus petites villes du quart nord-ouest de la Seine-Saint-Denis.

Villetaneuse se situe géographiquement au nord du département de la Seine-Saint-Denis, à l'écart des grands axes routiers et ferrés.

En second lieu, le territoire urbain est morcelé à l'intérieur par des coupures et des espaces autonomes tels le cimetière intercommunal, les parcs départemental et régional, l'université et la zone industrielle, ou le chemin de fer de la grande ceinture qui sépare la ville en deux. En raison de ces coupures, le territoire est composé de plusieurs quartiers sans véritable centre-ville identifié comme lieu d'échanges et de brassage des différentes populations, notamment les habitants et les populations universitaires.

La population

Parmi les 12 378 habitants, on compte 2 986 familles dont 607 sont monoparentales.

La part des moins de 20 ans s'élève environ à 1/3 de la population et celle de plus de 80 ans à 1% de la population totale.

On comptabilise 238 naissances en 2006 et 20% des mères étaient âgées de moins de 25 ans.

La ville de Villetaneuse comptait 12 378 habitants en 2007, soit un taux de croissance annuelle de 1.1%

Données socio-économiques

Education² : 41,4% des personnes de 15 ans et plus ne sont pas scolarisées ou sont scolarisées jusqu'au collège mais sans diplômes

Emploi³ : 43% sont employés, 31% sont ouvriers, 17% de professions intermédiaires, 5% de cadres (et professions intellectuelles supérieures) et 4% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Villetaneuse a le taux le plus fort de France s'agissant du pourcentage d'ouvriers et d'employés, au sein de sa population active.

Le taux de chômage est de 20,5% et 1008 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'ANPE en 2007.

On recense 1151 retraités en 2007 soit environ 9% de la population totale.

Revenus

Le revenu fiscal médian est de 11 606€/an en 2008

Le rapport inter-décile en 2008 est de 6,58/unité de consommation⁴.

31% de la population vit dans un foyer à bas revenus

² Insee - 2007

³ Insee - 2007

⁴ Insee/Dgfp - 2009

42% des enfants âgés de 0 à 17 ans, vit dans un foyer à bas revenus
60% des ménages sont des foyers fiscaux non-imposables.

Protection sociale : 13,5% de la population est bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire⁵ parmi lesquels 6,1% ont moins de 19 ans.

58,9% des personnes âgées de 65 ans et plus sont reconnues en Affection de longue durée (ALD) à la fin 2009.

Minimas sociaux : 22,5% de la population est allocataire des prestations légales de la CAF, parmi lesquels, 1,4% de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, 5,8% de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et 11% de bénéficiaires d'une allocation logement. Il est à noter que toutes ces données sont supérieures aux données départementales et régionales.

Le cadre de vie

o **Présentation des quartiers : zone Sud de la ville**

La zone Sud est composée de deux secteurs fort différents : les quartiers Joncherolles-Ozanam et le quartier Langevin-Saint Leu.

Les quartiers Joncherolles-Ozanam constituent un pôle d'attractivité important de la ville, notamment en raison de la présence d'un centre commercial. Il est bien doté en équipements et accueille une population fidélisée. La taille des ménages est moins importante que dans les autres quartiers et il existe une certaine mixité. Par opposition, le quartier Langevin-Saint Leu, quartier le plus peuplé de la commune, est constitué d'un parc d'habitat collectif dense le long de la RN328 et connaît des difficultés urbaines et sociales importantes.

Les acteurs locaux témoignent de difficultés croissantes sur le quartier Langevin face à des modalités de réponse peu nombreuses (faible présence des services et associations⁶).

Sur le quartier Langevin, les jeunes, et en particulier les 17-25 ans, semblent être en difficulté croissante. D'après les témoignages des acteurs, un climat de tension et une attitude de méfiance vis-à-vis des personnes représentant les institutions sont ressentis. Un sentiment de « dégradation » depuis un ou deux ans est exprimé. Néanmoins, depuis 2008, les filles semblent un peu plus présentes sur l'espace public⁷.

Les acteurs locaux font part d'une fragilisation des familles et d'une aggravation des problématiques de décrochage scolaire, d'errance d'adolescents et de délinquance.

Le quartier Saint-Leu est géographiquement isolé de la vie locale et ne contient aucune structure municipale sur son territoire.

Un conflit récurrent entre les habitants de Saint Leu-Langevin et ceux d'Allende et du Centre ville se traduit par une réduction importante de la capacité de mobilité des jeunes issus de ce quartier.

Des initiatives visent à atténuer ces conflits : un groupe de parents du nord et du sud de la ville se réunit régulièrement, un travail de réflexion sur la mémoire collective a été engagé en direction des intervenants institutionnels et associatifs et des habitants des différents quartiers. D'autre part, une association de jeunes adultes est née en 2008 sur le quartier Saint Leu⁸.

Saint-leu reste, pour certains acteurs, un « quartier qui peut basculer, sur le fil ».

Au sein du quartier Langevin-Saint Leu, 6% des élèves entrent en sixième avec deux années de retard ou plus en 2008⁹.

De plus, une forte déscolarisation des 16-18 ans est à déplorer¹⁰.

⁵ Insee - 2009

⁶ Diagnostic partage santé jeunes, service de l'action sociale de Villeteuse, décembre 2007

⁷ Fondation Jeunesse Feu vert, 2008

⁸ Fondation Jeunesse Feu vert, 2008

⁹ Fichier élèves éducation nationale 2008

¹⁰ Fondation Jeunesse Feu vert, 2008

La création d'un local commun résidentiel dans le cadre de la politique de la ville et en accord avec le bailleur permet de redynamiser une part de la vie sociale et collective sur ce quartier à travers des actions associatives : atelier Bien-être de Jeunesse Feu Vert, cours de français par SFM AD, accompagnement scolaire et permanence administrative par HSI (association villetaneusienne), ateliers scientifiques des petits débrouillards avec le centre socioculturel.

○ **Présentation des quartiers : zone intermédiaire « centre » ville**

Toujours au sud de la grande ceinture, le quartier Allende et l'Université constituent une zone intermédiaire centrale mal intégrée dans la ville.

Destinée, à sa création, à accueillir et brasser les populations universitaires et communales, la cité Allende, accueille depuis les années 1980 des populations fortement fragilisées.

La ZUS Allende regroupe 9,9% de la population sur 1,7% du territoire.

Le quartier Allende est la ZUS la plus pauvre du département, avec un revenu médian de 5 481€ par an en 2005, inférieur à celui des ZUS les 4000 à la Courneuve (8031€) ; Grands ensembles à Clichy-sous-bois (7 686 €) ; Landy à Aubervilliers (7 425 €) ; et des ZUS proches et de taille comparable de Moulin Neuf à Stains (6 902 €) et des Poètes à Pierrefitte-sur-Seine (6 327 €)¹¹.

Récemment résidentialisée et réhabilitée, la cité tend à rompre son isolement urbain, grâce à la création :

- De deux rues (Rues de l'Université et Pablo Neruda),
- D'une maison de l'emploi et de la formation, qui permettra de créer une interface avec l'université,
- Des logements locatifs de la Foncière,
- Et bien sûr l'arrivée du tramway.

○ **Présentation des quartiers : zone Nord de la ville**

La zone Nord comprend deux cités classées en ZUS - Grandcoing et Victor Hugo -, ainsi que le nouveau centre ville.

Cette zone nord-centre ville regroupe 40% des habitants de Villetaneuse et connaît d'importantes difficultés. L'ensemble des quartiers sur Villetaneuse regroupe une forte proportion de HLM parmi les résidences principales.

Le quartier centre-ville en compte 77%, le quartier Langevin-Saint Leu 70% et le quartier Grandcoing-quartiers nord (Hors ZUS) 65,4%. On retrouve une part importante de familles nombreuses (21% de familles de 6 personnes ou plus en 2006) ainsi qu'un faible taux d'activité (69,8% des 25-65 ans) dans le quartier hors ZUS Grandcoing-quartier nord.

Le quartier Victor Hugo Grandcoing subit une dégradation du climat social et une aggravation des problèmes de bâti. C'est un secteur relativement bien pourvu en équipements (groupe scolaire Jules Verne, Ecole de musique et de danse, gymnase et maintenant le centre socioculturel), mais pourtant « marqué par le désœuvrement, la délinquance et le sentiment d'insécurité ¹²».

Ce quartier regroupe 10,9% des habitants de Villetaneuse sur 1,3% de son territoire.

La population du quartier a augmenté de 2,7% entre 1999 et 2006. C'est un territoire marqué par des difficultés sociales importantes, très dégradé, et qui ne sera pas touché par le Programme de Rénovation Urbaine avant 2011 bien que l'accompagnement social des habitants ait commencé.

A la différence d'Allende, la vie associative sur ce quartier est faible et il existe une réelle difficulté à mettre en place des actions, avec le sentiment des acteurs locaux de ne « pas avoir de prise » sur ce quartier.

Le centre ville, constitué principalement d'immeubles collectifs de faible hauteur, ne remplit pas sa fonction de centralité et est peu animé. Il concentre néanmoins l'ensemble des services publics du territoire communal, quelques services de proximité et quelques commerces. Les parcs départemental et régional sont bordés de pavillons, et sont peu appropriés par les habitants.

¹¹ INSEE - DGI - 2005

¹² Jeunesse Feu vert, Contrat d'objectifs 2005-2010

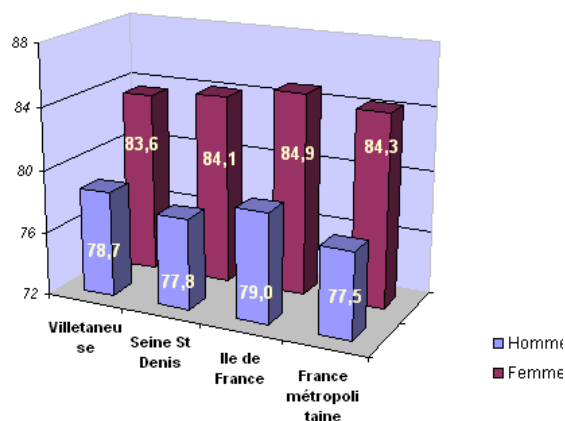
Il est à noter toutefois, qu'une réflexion est actuellement menée sur la redynamisation du quartier Nord, avec une requalification de l'espace public et l'implantation de commerce et services de proximité.¹³

Les données sanitaires

On dispose de peu de données sanitaires à l'échelle locale, a fortiori de données stabilisées à l'échelle d'une population de taille moyenne. Cependant, quelques indicateurs sont disponibles

- 1- L'indice de développement humain 2 (IDH2) qui est un indice synthétique considéré comme un bon reflet des « besoins en santé » est de 0.29 (0.39 en Seine Saint-Denis, 0.57 en Ile –De-France et 0.51 en France). C'est sur la base du niveau de cet indice que l'agence régionale de santé considère Villetaneuse comme un territoire prioritaire pour son action.
- 2- Les données de mortalité et d'espérance de vie (source ARS/ORS IdF) montrent une espérance de vie pour les hommes intermédiaire entre les valeurs régionales et départementales, et une valeur légèrement inférieure aux valeurs départementales pour les femmes

La mortalité n'est pas significativement différente des valeurs régionales. La mortalité prématurée montre une surmortalité à Villetaneuse comparable aux valeurs départementales, mais sans atteindre le seuil de significativité. Ces données sont moins attendues que d'autres, dans la mesure où la précarité de la population s'accompagne en général de phénomènes de surmortalité plus marqués, mais il n'est pas possible à ce stade de trancher sur l'interprétation, les effectifs restant assez faibles.



- 3- Les données de morbidité sont plus éparses encore.

La tuberculose connaît un taux d'incidence parmi les plus élevés du département, là encore sous réserve de petits effectifs, mais avec une certaine aggravation entre deux périodes de 4 ans d'observation (données CG93 2004-2006 et 2007-2009). Malgré cette question des « petits effectifs » il importe de suivre avec attention ce marqueur du lien inégalités/santé.

Le saturnisme devrait logiquement être marginal à Villetaneuse, mais l'absence récente de dépistage ne permet pas de confirmer ce point, qui devrait faire l'objet d'un examen attentif.

Les bilans de santé de 4 ans sont réalisés par la PMI départementale avec un taux frolant pour la dernière année de recueil l'exhaustivité, ce qui doit être souligné. Les taux d'enfants en surpoids et obésité, comme la proportion d'enfants orientés vers tel ou tel spécialiste, sont comparables aux valeurs départementales – ce qui signe de toutes façons une prégnance importante du surpoids (plus de 20 % des enfants de 4 ans vus)

- **Le système de prévention et son usage**

Deux centres de PMI sont implantés sur la commune. 75 % des enfants de la commune sont suivis en PMI (contre 49 % au niveau départemental, données service départemental de PMI/DEF). Si l'on compare ces taux à ceux observés aux bilans de 4 ans, on peut considérer que le système public de prévention et bilans de la petite enfance est efficace et utilisé par la population de Villetaneuse : il s'agit d'un levier important pour une politique locale de santé.

¹³ Dans ce cadre une réflexion est également menée autour de l'implantation de professionnels de santé

Le taux de visites à domicile des puéricultrices fait exception, puisqu'il est plus faible.

Le dépistage organisé du cancer du sein est pratiqué par 50 % des femmes, taux en progression régulière et au dessus de la moyenne départementale de 46 %, (source CDC93), même si des efforts restent à mener pour atteindre l'objectif cible national. Le taux de dépistage du cancer du colon est comparable au taux départemental.

La problématique de l'offre de soins

La ville est en grande souffrance quant à sa démographie médicale, sans pour autant bénéficier de classement en zone déficitaire.

Nous comptabilisons aujourd'hui 6 médecins généralistes, 1 cabinet d'infirmières installé en libéral, 1 cabinet d'orthophonistes et 1 cabinet dentaire.

Les chiffres donnés par l'ARS, bien que légèrement différents, pointent la gravité du problème :

	Densité (pour 100 000 hab.)		
	Villetaneuse	Seine St Denis	Ile-de-France
Généralistes	40,4	70,0	92,5
Spécialistes de 1er recours		21,3	48,9
Dentistes	24,2	37,6	68,9
Pharmacies	32,3	31,2	35,2
Laboratoires		5,4	6,7
Kinésithérapeutes		46,4	81,4
Infirmiers	16,2	36,7	45,5

D'un point de vue géographique, la situation est problématique sur l'ensemble des segments de l'offre ambulatoire.

Par ailleurs, on note que, hormis les PMI et les activités du point accueil santé, l'ensemble de l'offre de soins ambulatoire est de pratique libérale : c'est donc autour du soutien à la démographie libérale que l'essentiel de la disponibilité locale du système de soins se joue.

La ville n'a pas de structure médicale (type hôpital ou clinique) ou ni de structure médicalisée. La consommation de séjours hospitaliers (données PMSI/ARS) montre

- en médecine, une présence forte du CH St-Denis (32 % des séjours) et de la clinique de l'Estrée (19 %)
- en chirurgie, un appel plus éclaté (Estrée 25 % des séjours, CHSD 15 %)
- pour les accouchements un équilibre entre le CHSD (33%), l'Estrée (32%) et les autres établissements du 93 ou des départements limitrophes.
-

La commune de Villetaneuse fait partie des cinq communes du département ne bénéficiant d'aucun établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en fonctionnement ou autorisé.

Toutefois, la population bénéficie des établissements de ce type existant dans les trois communes limitrophes; un service infirmier à domicile (SSIAD) basé à Saint-Denis intervient sur la commune géré par la Fondation Hospitalière Sainte Marie

Un projet d'implantation d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes public (EHPAD) est actuellement en attente

En 2013-2014, un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) verra le jour sur le territoire (porté par OSICA et situé sur le quartier Nord).

L'Association des Etablissements du Domaine Emmanuel (AEDE) avait déposé un projet d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), mais les financements n'ont pas été accordés.

Plaine Commune a récemment mené une étude sur la problématique de l'offre de soins afin d'affiner la réflexion autour de l'implantation des professionnels de santé sur le territoire de la communauté d'agglomération. On constate que Villeteuse fait partie des villes en souffrance et des préconisations ont été formulées, notamment s'agissant de l'implantation de médecins spécialistes.

- **L'université Paris XIII**

Villeteuse accueille l'un des grands campus du nord de l'Île-de-France, avec étudiants sur le site de l'Université de Villeteuse. Cette situation doit être intégrée dans un panorama local de la santé.

D'une part, une telle population est susceptible de requérir des soins programmés ou en urgence, qu'il s'agisse de la fraction d'étudiants demeurant sur le territoire communal ou proche, ou de ceux dont l'activité sociale s'organise principalement sur le campus. Ainsi, la présence de cette population étudiante est susceptible de contribuer à tendre davantage encore le rapport entre le besoin de soins et l'offre locale.

D'autre part, un certain nombre de besoins spécifiques de cette classe d'âge recoupe les besoins de la jeunesse villeteusienne. Ceci est confirmé par les observations du PAPS, qui constate que certaines de ses prestations sont utilisées par des étudiant-e-s non domiciliés sur la commune mais inscrits sur le campus.

Enfin, les difficultés bien connues des étudiants en matière de santé sont renforcées par les caractéristiques sociales de ceux inscrits à Paris XIII. Il n'est donc pas étonnant de constater que certains besoins à l'articulation de l'accès aux droits et de l'accès aux soins des étudiants s'expriment dans le cadre des services municipaux ou locaux.

 **Données qualitatives**

Au regard des différents diagnostics réalisés en 2006 (Diagnostic RIR), 2007 (Diagnostic Jeunes) et 2010 (études réalisées par la coordination Santé sur l'offre de soins) mais aussi au travers de l'appréciation des acteurs locaux et de la population, on constate que les principales problématiques de santé sont :

- L'accès aux soins et aux droits, notamment du public jeune
- Le dépistage/le repérage et l'accompagnement de la souffrance psychique et de la maladie psychiatrique
- Le repérage et l'information autour des conduites à risques (comportements sexuels, addictions etc...)
- La question des Séniors (passage en retraite, isolement, perte d'autonomie)
- Les problématiques liées au handicap
- La communication (au sens large) en matière de santé

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Principes politiques communs aux Contrats locaux de santé

Les signataires souhaitent que les contrats locaux de santé soient traversés par plusieurs principes, qui vont se retrouver au fil des actions, tout particulièrement en Seine-St-Denis :

→ Le contrat local de santé est un outil décisif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Dans ce cadre, il doit permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi des autres acteurs des politiques publiques.

→ C'est aussi à ce titre que le contrat local de santé doit s'attacher à ce que les actions développées en son sein atteignent spécifiquement et prioritairement les groupes d'habitants ou les quartiers spontanément éloignés de la prévention ou de l'accès aux soins

→ Dans ce cadre, l'articulation des priorités retenues avec celles mises en œuvre par la Politique de la Ville est une priorité absolue. Sur ce point, il importe de s'appuyer chaque fois que possible sur les missions et les bilans de l'Atelier Santé Ville

→ Le contrat de santé doit favoriser la mise en œuvre à l'échelle du territoire local de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins. Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge

→ En conséquence, le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés qui caractérisent trop souvent le système de santé

→ Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, et les professionnels de tous exercices doivent être associés dans l'ensemble de la démarche

→ Le contrat est l'occasion pour les signataires non seulement de s'accorder sur des priorités partagées, mais aussi de mesurer les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction de cette évaluation

L'articulation des politiques publiques, une méthode pour réduire les inégalités sociales de santé

Découlant des principes politiques ci-dessus, les signataires retiennent plusieurs principes méthodologiques pour Les actions engagées en 2012, mais surtout pour la construction ultérieure d'une contractualisation plus large.

○ **La santé dans toutes les politiques**

Le rôle décisif des déterminants sociaux de santé dans la construction des inégalités induit que le principe « la santé dans toutes les politiques » est l'un des fondements de l'action.

Ce principe rend compte du rôle décisif de ces déterminants sociaux et environnementaux dans la constitution des niveaux de santé. Mais, de façon plus précise, il renvoie aussi au fait que la plupart des politiques publiques non sanitaires ont un impact important, positif ou négatif, sur la santé des habitants.

Il en est ainsi, par exemple, des politiques éducatives : de façon générale, les compétences en qualification, en culture générale, en capacités d'insertion et de socialisation acquises à l'école sont parmi les déterminants de santé les plus fondamentaux, et parmi ceux qui impactent durant toute la vie.

Au-delà de l'éducation elle-même, l'action publique en matière de restauration, d'activité périscolaire, ou culturelle menée par la commune est un facteur important de prévention, au même titre que les actions de prévention ou de promotion de la santé.

De la même manière, à Villetaneuse, l'expérience des acteurs locaux montre très concrètement que le développement des politiques sociales (incluant la facilitation de l'accès aux droits, la domiciliation, le soutien aux personnes victimes de violences ou de discrimination, etc...) ou éducatives (incluant les politiques périscolaires et les politiques culturelles) a permis de conforter l'accès aux soins et à la santé des groupes concernés¹⁴.

○ **Le rôle spécifique de la Politique de la Ville**

La Politique de la Ville lutte contre les phénomènes d'exclusion, de relégation spatiale et sociale des territoires fragilisés et repérés. Elle constitue donc le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de manière concertée, des politiques territorialisées de développement social et urbain. Cette politique est formalisée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale prolongé jusqu'au 31 décembre 2014 et du dispositif de coordination de l'Atelier Santé Ville.

Les signataires considèrent que l'articulation des politiques de santé avec la Politique de la Ville est donc un enjeu essentiel : d'une part, la santé constitue le « 5^e pilier de la Politique de la Ville », d'autre part, les expérimentations engagées dans le champ de la santé au sein de cette politique publique ont, en général, contribué à faire avancer les pratiques en santé publique plus généralement.

○ **Conforter l'ASV**

En permettant de mener des actions visant une réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et une meilleure coordination des acteurs locaux en santé bénéficiant au premier chef aux quartiers de la politique de la Ville, l'Atelier Santé Ville contribue à la réalisation des objectifs du contrat. Le coordonnateur ASV constitue un soutien à la mise en place des projets santé sur la ville et favorise leur mise en cohérence.

C'est pourquoi, dans le cadre des orientations nationales et régionales, les signataires souhaitent travailler à l'amélioration de l'ancrage spécifique de l'ASV dans les quartiers en développement urbain et en Politique de la Ville et conforter autant que faire se peut, leur investissement dans cette structure.

 **Les partenaires susceptibles de concourir à des objectifs du CLS de Villetaneuse**

Au-delà des signataires (Ville, ARS, Préfecture), plusieurs partenaires départementaux pourront contribuer à la réalisation de certaines actions du contrat.

○ **Le Conseil général de Seine-St-Denis**

Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis se positionne comme un partenaire institutionnel majeur, producteur de santé sur son territoire, en contribuant significativement à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans ses différents domaines d'intervention, et maintient son offre de contribution dans une complémentarité coordonnée et organisée avec les autres partenaires intervenant dans le domaine de la santé.

○ **La CPAM 93**

¹⁴ A titre d'exemple, l'impact positif des actions proposées par l'Atelier Santé Ville autour de la sensibilisation à l'équilibre alimentaire (« Petits-déjeuners pédagogiques », « Ateliers Cuisine presque parfaits »), par le PAPS autour de la prévention des comportements à risques (« Informations VIH-SIDA ») ou encore par le Programme de Réussite Educative (sorties culturelles diverses)

L'assurance maladie s'engage dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion conclue avec l'Etat sur la période 2010-2013 à garantir l'accès aux soins des populations les plus fragiles ou les plus éloignées du système de soins et à réduire les inégalités de santé. Dans ce cadre la CPAM se propose d'agir tout particulièrement en faveur des personnes en vulnérabilité sociale afin d'accroître l'accès de cette population à une couverture complémentaire (dispositif national ACS et local ACS+) et aux programmes de prévention et de dépistage (dépistage du cancer, prévention bucco-dentaire, bilans de santé, accompagnement des patients diabétiques, campagnes de vaccination...).

○ **Le Centre Hospitalier de Saint-Denis**

Au delà des liens naturels de fréquentation du CHSD par les habitants et du partenariat établi depuis 1994 avec la ville (dans le cadre de l'activité de prélèvements portée par le PAPS), de nouvelles opportunités de collaboration peuvent être envisagées sur la problématique de l'accès aux soins (mise à disposition de professionnels de santé spécialistes dans le cadre de consultations) ou encore celle de la perte d'autonomie liée à l'âge (maintien à domicile, implantation de l'EHPAD).

○ **L'Université de Paris XIII**

Il est à rappeler l'une des caractéristiques du territoire qui est que le nombre d'étudiants du campus de Villetaneuse est supérieur au nombre de Villetaneusiens.

Le partenariat est à construire, d'autant que les étudiants (via le PAPS notamment) bénéficient des services de proximité de la ville, notamment en matière de santé (consultations de planning familial, prélèvements, consultations de psychologue et de diététique etc...).

 **Les actions concrètes inscrites au CLS 2011**

Le présent contrat est considéré comme un contrat de préfiguration, préparant un futur contrat pluri-annuel.

Pour le présent contrat les signataires considèrent qu'un certain nombre d'actions de santé publique, qu'elles soient directement opérationnelles, d'étude et de diagnostic peuvent d'ores et déjà être confortées et/ou développées, sans attendre le contrat pluri-annuel.

Par ailleurs, pour d'autres thématiques, il est prématuré de définir, à ce stade, les modalités d'actions. Mais les signataires du contrat considèrent que ces thématiques doivent faire l'objet d'un approfondissement durant l'année 2012 afin de pouvoir être incluses dans le contrat pluri-annuel.

Quatre axes ont été retenus dans le présent contrat, axes qui pourront évoluer et/ou être complétés lors de l'élaboration du contrat pluri-annuel, au regard du diagnostic santé à venir et des évaluations des actions réalisées en 2012¹⁵.

✓ ***Axe « Mieux comprendre les difficultés d'accès aux soins et aux droits des Villetaneusiens »***

→ Fiche action Diagnostic local de santé

✓ ***Axe Améliorer l'accès aux soins et aux droits sur le territoire***

→ Fiche action Point Accueil Prévention Santé

→ Fiche action Réflexion autour de la démographie médicale

✓ ***Axe Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé***

→ Fiche action Atelier Santé Ville


✓ ***Axe Prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement des personnes âgées***

¹⁵ Cf fiches actions présentées en annexe

→ Fiche action Bien-être et santé des Séniors

✓ **Axe Accompagner la souffrance psychique**

→ Fiche action Appui psychologique pour les jeunes et leurs parents

 **Pilotage et évaluation**

○ **Pilotage**

Il est créé un comité de pilotage du Contrat local de Santé.

Ce comité de pilotage comprend en particulier :

- Pour l'Agence Régionale de Santé : la Déléguée territoriale adjointe en charge du pôle santé publique, le responsable du pôle offre de soins, le chargé de projet CLS
- Le PEDEC ou son représentant, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Denis, le représentant de la DDJCS, le représentant de la DRIHL
- Pour la ville de Villetaneuse : Maire-adjoint en charge de la santé, Maire-adjoint en charge de la politique de la ville, Directeur Général Adjoint en charge du pôle Santé, Responsable du Service Action Sociale Santé Petite Enfance, Coordinateur Santé, Responsable du Service Politique de la Ville et Citoyenneté etc...

Il comprend également un représentant de la CPAM93, du Conseil général, du Centre Hospitalier de Saint-Denis, de l'Université Paris XIII.

Il comprend des représentants des professionnels de santé de différents exercices. Les partenaires considèrent en effet que l'association des professionnels libéraux et de leurs représentants constitue un point important du pilotage du contrat, comme de la conception des futures actions à mettre en œuvre

Il en va de même pour la participation au pilotage que des représentants d'associations locales et d'associations agréées.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an.

Aux côtés du Comité de pilotage, il est créé des groupes techniques pour chacun des axes, actions ou thèmes jugés utiles

○ **Evaluation**

Chacune des actions est dotée d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation.

Toutefois, les signataires considèrent que l'impact attendu de ce contrat dépasse la somme des impacts attendus de chacune des actions.

C'est pourquoi ils conviennent de mandater leurs services techniques pour élaborer, dans un délai de 3 mois après la signature du contrat, une stratégie d'évaluation globale du processus porté par le CLS.

Cette stratégie d'évaluation s'efforcera d'identifier notamment les processus qui auront été impactés par la signature du CLS; elle s'efforcera d'identifier les processus et l'impact du contrat au sein des quartiers en politique de la ville.

○ **Calendrier**

Le présent contrat est conclu pour une durée de un an.

Il sera soumis à une clause de révision à cette échéance.

Les signataires considèrent en effet que cette clause de révision est rendue indispensable d'une part en raison de l'éclairage qu'apportera l'adoption définitive du PRS et des priorités de l'agence définies par les schémas régionaux; d'autre part au vu du bilan de la première année de déclinaison des actions inscrites d'ores et déjà dans la programmation.

De façon générale, les signataires apportent de l'importance au fait que la signature du CLS traduise l'engagement d'une démarche partagée mais évolutive, et non pas d'une perspective figée.

C'est pourquoi les signataires conviennent du principe d'un nouveau contrat, conclu pour une durée de 5 ans et allant de 2013 à 2017.

**ANNEXES
FICHES ACTION**

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

La loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire prévoit que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé (CLS) conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales (Article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique).

Les contrats locaux de santé participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de santé. Ils concernent exclusivement les territoires particulièrement vulnérables et volontaires pour un engagement contractuel.

Ils peuvent également associer d'autres acteurs de la santé, partenaires et organismes prêts à accompagner les actions (CPAM, CAF, conseils généraux etc...) créant une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés à partir d'un diagnostic local partagé.

2 – Application locale

Depuis 2004, Villetaneuse s'est inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en créant un Atelier Santé Ville.

En 2011, en accord avec l'actualité de l'Agence Régionale de Santé, l'Atelier Santé Ville a rédigé un plan local de santé fixant des axes prioritaires de travail, en cohérence avec les réalités de terrain, toujours dans une optique d'amélioration de l'accès aux soins et aux droits des Villetaneusiens et d'accompagnement des publics fragiles.

Afin de persévérer dans cette dynamique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, Villetaneuse s'engage dans une contractualisation avec l'ARS, sur les bases de données qualitatives et quantitatives existantes et actualisées et développées sur la base d'un diagnostic local partagé.

Il est prévu, en accord avec l'Agence Régionale de Santé, une étape préliminaire pendant laquelle un cabinet d'étude, aidé par l'Atelier Santé Ville, réalisera un diagnostic précis des problématiques locales en matière de santé

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

✦ **Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal**

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé passe nécessairement par une actualisation régulière des données socio-sanitaires caractérisant le profil de la ville, ce, afin de mener des actions adaptées et cohérentes avec les réalités de terrain.

La municipalité est foncièrement engagée dans cette dynamique.

✦ **Liens avec d'autres processus contractuels ou de programmation**

La réalisation d'un diagnostic est un outil essentiel au travail de l'Atelier Santé Ville mais également de tous les dispositifs et services concernés de près ou de loin par la lutte contre les inégalités de santé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ **Porteur du projet**

La mairie, au travers de l'Atelier Santé Ville

✦ **Publics bénéficiaires de l'action et secteur(s) géographique(s)**

Toute la ville est concernée par le diagnostic (acteurs locaux, élus et population).

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

Il s'agit de réaliser un diagnostic de santé, en vue de compléter les données qualitatives et quantitatives pré-existantes, et de définir des axes prioritaires cohérents et une démarche efficiente dans le cadre des politiques de santé publique.

✦ **Description de l'action**

Objectifs : sur la base du cahier des charges le diagnostic vise à

- améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire
- recenser les ressources locales
- générer, à partir de ces constats un consensus sur les problèmes à résoudre
- contribuer à la mobilisation locale pour la programmation d'action

Forme et description de l'action :

- il s'agira de compléter les données quantitatives à disposition des communes en complément des monographies ARS
- recueillir des données qualitatives
- partager l'analyse des données avec les acteurs et la population

Le diagnostic devra se traduire par un rapport final qui servira de base à l'élaboration d'un contrat local de santé pluri-annuel.

✦ **Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action**

Sont impliqués :

- L'ensemble des acteurs locaux déjà identifiés dans le cadre des actions de santé,
- Des instances de réflexion du CUCS,
- Les partenaires institutionnels (CG 93, CPAM 93, Assurance Maladie, Education Nationale, Université, le CHSD...),
- Les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières...)
- Les élus,
- Les associations
- La population

◆ **Facteurs favorisants identifiés**

Villetaneuse est une petite commune, ce qui engendre une grande proximité parmi les professionnels, qui, souvent, sont régulièrement réunis, sur des instances et des thématiques différentes. Il y a une réelle possibilité de croiser les regards et de s'appuyer sur les remarques et compétences des uns et des autres.

◆ **Facteurs contraignants identifiés**

Il peut y avoir une lassitude ou un essouffement des partenaires, souvent sollicités.

RESSOURCES A MOBILISER

◆ **Contributions de l'ARS**

Pour organiser cette démarche, l'Agence Régionale de Santé met à disposition des crédits spécifiques, entérinés par une convention d'objectifs et de moyens, conclue entre la Ville et l'Agence.

◆ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

La ville met à disposition les éléments existants et des moyens contribuant à faciliter la réalisation du diagnostic par le cabinet d'étude choisi.

◆ **Contributions de la Politique de la Ville**

La politique de la Ville participe en mettant à disposition les ressources existantes au travers des différents dispositifs et diagnostics réalisés antérieurement.

◆ **Contributions de l'Atelier Santé Ville**

La coordination de l'Atelier Santé Ville a un rôle de relai et d'interface entre les partenaires et professionnels soumis au diagnostic et la structure chargée de réaliser l'action.

Par ailleurs, l'ASV peut apporter une analyse fine du rapport existant entre la population et les professionnels de santé et de protection sociale.

◆ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

L'ensemble des professionnels participent à ce diagnostic en partageant leurs regards et leurs pratique du terrain.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le diagnostic sera réalisé en 2012.

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

La réalisation d'un diagnostic permet de cibler de façon plus fine les inégalités sociales et territoriales de santé, de mesurer l'impact des actions existantes et d'élaborer des actions cohérentes avec les besoins et les moyens existants.

PILOTAGE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES

	Rôle prévu	Mode de participation	Attentes spécifiques
Elus, autres décideurs	Contribuer à l'élaboration du diagnostic	Comité de pilotage et Réponses aux sollicitations du cabinet chargé du diagnostic	Investissement plus approfondi sur la question des inégalités sociales et territoriales de santé
Techniciens de la commune, de l'ARS, de la préfecture	Contribuer à l'élaboration du diagnostic Partage des données socio-économiques existantes	Réunions partenariales et comités techniques	Attention particulière aux caractéristiques géographiques et socio-économiques atypiques de Villetaneuse
Usagers non professionnels de santé	Contribuer à l'élaboration du diagnostic	Réponses aux sollicitations du cabinet chargé du diagnostic	
Professionnels autres que de santé	Contribuer à l'élaboration du diagnostic.	Réponses aux sollicitations du cabinet chargé du diagnostic	

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

✦ Indicateurs de mise en œuvre du projet : outils globaux préexistants ou adaptés

L'indicateur essentiel d'évaluation de cette action passe par la production d'un rapport final énonçant des préconisations sur les axes prioritaires de travail, mais aussi sur les freins et les leviers d'action permettant de s'inscrire efficacement dans une démarche de réduction des inégalités de santé.

POINT ACCUEIL PREVENTION SANTE

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

Le Point Accueil Prévention Santé est une structure créée en 1994 et qui avait, initialement, pour objectif de répondre à l'absence de laboratoire d'analyses médicales sur la commune. Ainsi, une convention partenariale s'est mise en place avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis et l'offre proposée concernait, au départ, les prélèvements et analyses biologiques, faisant du PAPS une annexe du laboratoire d'analyses de l'hôpital.

Puis, l'activité de la structure s'est développée au regard des besoins et sollicitations des partenaires mais aussi de la population.

Aujourd'hui, le PAPS permet un accès aux soins via l'offre de prélèvements biologiques (avec une possibilité de prélèvements à domicile), mais aussi les consultations de gynécologie dans le cadre du planning familial, des séances de vaccination. De plus, l'équipe, dispense quotidiennement des informations et conseils et mène des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès de la population (actions principalement

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

✦ *Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal*

Le PAPS s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'accès aux soins et aux droits de la population et participe à une meilleure communication sur les questions de santé et une plus grande information de la population quant à l'existant.

✦ *Liens avec d'autres processus contractuels ou de programmation*

Compte tenu de l'organisation des services municipaux, le PAPS est particulièrement lié à l'Atelier Santé Ville et également au Programme de réussite éducative.

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ *Porteur du projet*

Le porteur de projet est la ville puisque le PAPS est une structure municipale

✦ **Publics bénéficiaires de l'action**

Toute la population peut bénéficier de l'offre de service du PAPS, que ce soit dans la structure ou à l'extérieur. Le PAPS répond également à des demandes d'étudiant-e-s de l'Université Paris XIII (campus de Villetaneuse)

✦ **Secteur(s) géographique(s)**

Toute la ville est concernée et certaines consultations étant anonymes et gratuites (planning familial) le PAPS peut également accueillir des non-Villetaneusiens.

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

- Renforcer l'accès aux soins et aux droits des Villetaneusiens
- Offrir un espace spécifiquement consacré à la santé, dans le but de mieux informer et conseiller la population
- Réduire les inégalités liées à l'absence de structure médicale et à la faible démographie médicale.

Description de l'action

Organisation de la structure et de l'équipe

L'équipe du PAPS se compose de 3 personnes permanentes (une responsable également coordinatrice de l'Atelier Santé Ville), une infirmière et une animatrice/chargée des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Par ailleurs, on compte 3 médecins réalisant des consultations gratuites grâce à des conventions signées avec le conseil général (médecin gynécologue et médecin vaccinateur) et le CIG (médecin du travail), ainsi qu'une permanence d'écoute et de soutien psychologique (avec 1 psychologue dont le poste est financé par une action CUCS).

Les assistants sociaux rattachés au service social régional de la CRAM Ile de France reçoivent les assurés dans les locaux de la structure, à raison de deux permanences par semaine.

Enfin, le PAPS accueille également les permanences réalisées par les référents de parcours du Programme de Réussite Educative (2 psychologues).

Accueil du public

La structure est ouverte à tous et fonctionne avec ou sans rendez-vous, en fonction des consultations et services proposés.

Accueil avec rendez-vous :

- Prélèvements pour analyses biologiques
- Réalisation de tests de grossesse et délivrance de la pilule du lendemain
- Conseils relatifs à la sexualité

Accueil avec rendez-vous :

- Consultations de gynécologie, médecine professionnelle, vaccination
- Permanence de Soutien psychologique (mais possibilité de réception sans RDV)

Tous les services proposés sont gratuits. A noter toutefois que s'agissant de l'activité de prélèvements, les usagers doivent avoir des droits ouverts à la sécurité sociale et une mutuelle, pour bénéficier d'une prise en charge. S'il y a une partie des frais à régler (tiers-payant notamment) c'est la trésorerie de l'Hôpital Delafontaine qui se charge du recouvrement, le PAPS pouvant toutefois réceptionner les paiements et les transmettre à l'hôpital).

L'action est constituée par une mutualisation et une optimisation de moyens issus de structures différentes, mais qui convergent pour construire une réponse lisible par la population, ayant pour vocation de simplifier l'accès aux soins et à la prévention.

✦ **Facteurs favorisants identifiés**

Le PAPS étant la seule structure de santé de la commune (hors PMI), il est particulièrement bien identifié par la population. L'équipe est reconnue et bénéficie de la confiance de la population, ce qui facilite le dialogue et l'expression des besoins.

✦ **Facteurs contraignants identifiés**

L'équipe permanente est restreinte (3 personnes) ce qui ne permet pas de répondre à tous les besoins en matière de sensibilisation et d'éducation à la santé. Par ailleurs, l'absence de structure médicale sur la ville crée un réel manque s'agissant de l'accès aux soins, qui oblige souvent la population à se déplacer sur les communes limitrophes, mieux dotées. Le PAPS offre un service essentiel mais limité par un manque de moyens.

RESSOURCES A MOBILISER

✦ **Contributions de l'ARS**

L'ARS contribue au fonctionnement du PAPS notamment au travers du financement d'actions telles que l'Appui psychologique pour les jeunes, la permanence de la psychologue ayant lieu au sein de la structure.

Par ailleurs, la responsable de la structure est également coordinatrice de l'Atelier Santé Ville et est donc amenée à régulièrement solliciter l'ARS.

✦ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

De son côté, la municipalité, en garantissant le bon fonctionnement de la structure sur le plan humain, matériel et financier, facilite le travail de l'équipe dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, tout en garantissant un accès aux soins et aux droits minimum à la population.

✦ **Contributions de la Politique de la Ville**

Le PAPS collabore avec la Politique de la Ville principalement au travers de l'Atelier Santé Ville et des actions mises en place dans le cadre de ce dispositif.

Seule structure de santé de la commune, la Politique de la Ville, à travers le CUCS, finance des actions dans lesquelles le PAPS est le principal acteur (ex : Sensibilisation à l'équilibre alimentaire, Prévention de l'hygiène buccodentaire etc...). De plus, les permanences des référents de parcours de la Réussite éducative ont lieu également au PAPS ;

Enfin la référente CUCS de l'axe Habitat-Cadre de vie participe, aux côtés du PAPS, à la réflexion sur l'implantation des professionnels de santé.

✦ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

Pour que l'activité du PAPS perdure, il est indispensable de maintenir un partenariat fort avec des institutions telles que la CPAM 93 (pour favoriser l'accès aux droits au sein même de la structure notamment), le Centre Hospitalier de Saint-Denis (pour l'accès aux soins), le Conseil Général (avec la PMI...), l'Université (pour optimiser les messages de sensibilisation et de prévention à destination des étudiants qui fréquentent régulièrement la structure)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Action initiée en 1994 et pérennisée en 2012.

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

✦ **Contribution spécifique attendue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (prise en compte des déterminants, des zones géographiques spécifiques, identifications des groupes sociaux spécifiques ...)**

Via une offre de services tournée vers l'accès aux soins et aux droits d'une part et vers la sensibilisation aux problématiques de santé publique (sensibilisation à l'équilibre alimentaire, prévention des comportements à risques, prévention du mal-être et de la souffrance psychique etc...), l'action du PAPS a pour ambition claire de réduire les inégalités sociales de santé. Pour cela, le PAPS est attentif à se rendre lisible et accessible pour les populations les plus éloignées spontanément des soins, à travers un travail d'ancrage et de maillage dans les quartiers (actions de prévention, action de mise en réseau avec les acteurs)

✦ **Articulation avec l'Atelier Santé Ville**

Comme dit précédemment, la PAPS et l'ASV sont étroitement liés et la majeure partie des actions santé qui bénéficient d'un financement CUCS sont portées par le PAPS ou impliquent le PAPS en tant qu'acteur/partenaire incontournable. Par ailleurs, l'équipe du PAPS participe de façon active au travail de diagnostic et de repérage des attentes et besoins de la population en matière de santé, étant un interlocuteur privilégié et reconnu par les habitants.

✦ **Articulation avec les autres volets de la Politique de la Ville**

Le dispositif de Réussite Educative (axe Education du CUCS) est en lien étroit avec le PAPS (permanences effectuées dans la structure), tout comme l'axe Insertion (au travers de certaines actions menées par la maison de l'Emploi pour lesquelles le PAPS est intervenant – action « Bilan de santé » par exemple –).

De plus, tout le travail mené autour de la jeunesse (via les actions de sensibilisation et de prévention, mais aussi d'écoute et de soutien) amène un partenariat particulier, même si la PAPS ne participe pas directement aux actions portées par l'axe Jeunesse dans le cadre du CUCS.

Enfin, la responsable de la structure mène un travail particulier avec la rénovation urbaine/ANRU dans la cadre de la démographie médicale. En effet, dans le programme de redynamisation des quartiers, une place privilégiée est donnée à l'implantation de professionnels de santé.

PILOTAGE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES

	Rôle prévu	Mode de participation	Attentes spécifiques
Elus, autres décideurs	Valorisation et renforcement de l'action du PAPS en faveur de l'accès aux soins et aux droits	Validation, lors des instances adaptées (instances municipales par exemple) d'une politique de santé cohérente et adaptée	Meilleure connaissance des problématiques rencontrées par la structure
Techniciens de la commune, de l'ARS, de la préfecture	Aide au déploiement de l'offre de service Partage d'une expertise Travail partenarial et transversal		
Usagers non professionnels de santé	Exprimer les attentes et les besoins quant à l'action de la structure afin de faire évoluer l'offre proposée		
Professionnels autres que de santé	Orientation des usagers vers la structure en cas de besoin Sollicitations afin de bénéficier de l'expertise de l'équipe		

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

La structure fait l'objet d'un bilan d'activité rédigé tous les deux ans qui prend appui sur un ensemble de statistiques mensuelles et annuelles (fréquentation des permanences, problématiques rencontrées, type de soins dispensés, nombre d'actions déployées, public touché, caractéristiques du public – âge, genre, catégorie socioprofessionnelle par exemple –)

Par ailleurs, la qualité du partenariat est régulièrement évaluée auprès des professionnels ainsi que l'impact des actions et des services proposés par le PAPS à la population

L'évaluation est effectuée par questionnaires distribués aux professionnels et à la population, questionnaires qui évaluent la connaissance des dispositifs et de l'étendue des services proposés par le PAPS.

ATELIER SANTE VILLE

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

Villetaneuse présente un portrait socio-économique particulier marqué par la jeunesse de la population et la précarité des ressources ainsi qu'une géographie très spécifique, facteurs générant des inégalités sociales et territoriales de santé.

Créée en 2004, l'Atelier Santé Ville de Villetaneuse a été mis en place afin de penser et mettre en œuvre des actions spécifiques relatives à la promotion de la santé ou encore à l'accès aux soins et aux droits, ce en travaillant sur les déterminants de santé.

L'ASV a également pour objectif de renforcer la sensibilisation de la population à une meilleure prise en compte de sa santé et d'inciter les habitants à s'inscrire dans une démarche de santé communautaire.

Enfin, l'ASV se présente également comme un soutien méthodologique et une source d'information à disposition des professionnels de terrain de champs divers (médicaux, sociaux, éducatifs, insertion, associatifs etc...) souhaitant s'engager dans une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

◆ *Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal*

Le contrat communal met l'accent sur le développement des actions de prévention santé avec une visibilité plus fine sur les problématiques rencontrées par la population et une meilleure approche des potentialités du territoire en termes de moyens humains et matériels.

L'ASV a tenté, depuis sa création, de répondre à cette exigence.

Toujours dans cet esprit, la coordination santé de la ville (composée de l'Atelier santé ville et du Point Accueil Prévention Santé, structure municipale) a élaboré et proposé un Plan Local de Santé, lequel a été validé en 2011.

Le Plan Local de Santé s'inscrit lui aussi dans l'esprit de l'action de l'ASV en proposant des axes de travail spécifiques tels que l'amélioration de la communication en matière de santé, le développement de l'accès aux soins, l'information, la prévention et l'accès aux soins et aux droits des adultes et des jeunes, la prévention du mal-être et de la souffrance psychique, la prévention de la perte d'autonomie et du handicap et la formation des professionnels.

✦ **Liens avec d'autres processus contractuels ou de programmation**

L'ASV est un dispositif émanant de la Politique de la Ville, son action s'inscrit donc dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et décline les axes de travail du volet santé du CUCS (nutrition, santé mentale, prévention des conduites à risques, lutte contre les violences faites aux femmes et accès aux soins et aux droits).

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ **Porteur du projet**

La mairie, au travers de la coordination santé, rattachée au service Action sociale, Santé, Petite enfance.

✦ **Publics bénéficiaires de l'action et secteur(s) géographique(s)**

Selon les textes, l'action de l'Atelier Santé Ville s'étend exclusivement sur les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible.

Sur Villetaneuse, cela concerne deux quartiers : Victor Hugo-Grancoing et Allende. Toutefois, compte tenue de la géographie particulière de la ville et du petit nombre d'habitants (environ 12 000 hbts), les actions portées ou accompagnées par l'ASV peuvent concerner l'ensemble des quartiers et toute la population peut en bénéficier.

De plus, même pour les actions qui se destinent à un public spécifique ou à des groupes déjà constitués, le critère « quartier de résidence » au sens géographique, peut dans certains cas, être moins explicité que d'autres critères de priorisation.

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

En faisant une adaptation des critères de la circulaire de 2000 de la DGS, relative aux actions de santé en faveur des publics en situation de précarité, adaptation réalisée à la lumière des différents diagnostics réalisés sur le territoire, les objectifs opérationnels de l'ASV ont été définis comme suit :

- **Améliorer la connaissance du territoire en matière de santé**
- **Favoriser les partenariats et le travail en réseau**
- **Favoriser l'accès à la santé : soins, prévention, déterminants de santé**
- **Agir pour la continuité de l'offre de soins**
- **Développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé**
- **Renforcer les compétences des acteurs locaux et l'information en matière sociale ou de santé publique**
- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations du territoire**
- **Favoriser les pratiques d'évaluation des actions conduites et des outils mis en place**
- **Identifier les contraintes de gestion de l'ASV**

✦ **Description de l'action**

L'action de l'Atelier Santé Ville est axée sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, via la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation, et de soutien aux professionnels de terrain (soutien dans les pratiques, mais également méthodologique)

Ainsi, en 2012, l'ASV de Villetaneuse intervient sur les 5 axes de travail :

→ Equilibre alimentaire : Action de sensibilisation à l'équilibre alimentaire (3 volets : « Un petit-déjeuner pour bien démarrer » à destination des élèves de CE1, « P'tit dèj au collège » en faveur des élèves de 6^{ème} du collège Lucie Aubrac, « Ateliers cuisine presque parfaits » pour les personnes isolées et les élèves de CE2), « Mon corps et moi » (Action animée par une diététicienne et une psychologue, à destination des élèves de 4^{ème} autour de l'image du corps, des risques liés aux régimes etc...)

→ Santé mentale – souffrance psychique : « Appui psychologique pour les jeunes de 12 à 26 ans et leurs parents », coordination du Réseau d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficulté (en intercommunalité avec les villes de Pierrefitte et d'Epinau)

→ Conduites à risques : « Appui psychologique pour les jeunes », « Mon corps et moi » (Action animée par une diététicienne et une psychologue, à destination des élèves de 4^{ème} autour de l'image du corps, des risques liés aux régimes etc...)

→ Accès aux soins et aux droits : « Ateliers bien-être et gymnastique douce » (pour les personnes isolées, éloignées de l'emploi ou fragilisées qui ont besoin d'un accompagnement vers la restauration de l'estime de soi, afin, par la suite de reprendre des démarches liées à l'insertion et à l'accès aux droits), « Rester jeunes et en bonne santé » (Action à destination des Séniors), formation des Aides à Domicile en vue de l'amélioration des pratiques professionnelles et garantir une meilleure offre de service, « Sensibilisation à l'hygiène buccodentaire »

→ Violences faites aux femmes : animation du réseau Villetaneuse contre les violences faites aux femmes, formation des professionnels aux pratiques néfastes à la santé des femmes et des enfants (mutilations sexuelles féminines, mariages forcés...)

En parallèle de cela, l'ASV est soutient des partenaires qui souhaitent agir sur des problématiques de santé, en aidant au montage du projet et en aidant à la recherche de financements et à la réalisation des dossiers de demandes de subvention.

✦ **Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action**

L'ASV mobilise l'ensemble des acteurs de la ville, parmi lesquels :

- Les services municipaux (politique de la ville, point accueil prévention santé, action sociale, pôle séniors, enfance, jeunesse, centre socioculturel, sports, restauration, communication, service techniques etc)
- La Maison de l'emploi
- L'Education Nationale
- Les associations (SFMAD, Comité des Locataires de la Cité Allende...)

Pour le volet Santé mentale, l'ASV travail en intercommunalité avec les villes de Pierrefitte et d'Epinau, notamment dans le cadre du Réseau d'Evaluation des Adultes en Difficulté (RESAD). Cette intercommunalité, permet un partenariat privilégié avec des structures telles que le centre médico-psychologique d'Epinau, ou des associations comme l'UNAFAM.

S'agissant de la Lutte contre les Violences faites aux femmes, via, l'ASV, un réseau professionnel de partenaires a été créé (Réseau Villetaneuse contre les Violences faites aux femmes) afin d'échanger sur les pratiques et de réfléchir à des projets communs et structurés. Dans ce cadre, il y a un fort

partenariat avec les associations SOS Femmes 93, le Mouvement Français pour le planning familial 93, l'Amical du Nid 93, la Sauvegarde 93, SOS Victimes...

On note également un partenariat privilégié avec le commissariat d'Epinau.

◆ **Facteurs favorisants identifiés**

Villetaneuse est une petite commune, ce qui engendre une grande proximité parmi les professionnels, qui, souvent, sont régulièrement réunis, sur des instances et des thématiques différentes. Il y a une réelle possibilité de croiser les regards et de s'appuyer sur les remarques et compétences des uns et des autres.

De fait, le travail partenarial s'en trouve facilité et l'émergence d'idées et de projets nouveaux ne se heurte pas à des rigidités de plannings ou d'organisation. Tout peut se discuter de façon aisée, d'autant que la taille réduite du territoire et la communauté de missions permettent également de cibler les mêmes problématiques et d'envisager des actions conjointes adaptées.

L'ASV est intégré à une entité plus large (la Coordination Santé) qui comprend également le Point Accueil Prévention Santé (PAPS).

De fait, l'équipe du PAPS participe largement à la mise en œuvre des actions portées par l'ASV.

◆ **Facteurs contraignants identifiés**

L'association avec le PAPS est certes un atout positif, mais la confusion entre PAPS et ASV est très fréquente, ce qui est un vrai frein à la lisibilité du rôle de l'ASV tout comme aux actions portées uniquement par le PAPS (en dehors du soutien méthodologique de l'ASV donc).

De plus, si la taille du territoire peut apparaître comme un atout dans la proximité que cela crée avec les partenaires, cela engendre également un risque de sollicitations trop nombreuses. Il y a un consensus général autour de la réalité des problématiques de santé mais la situation socio-économique de la ville fait que les acteurs des champs médicaux, sociaux, de l'insertion et de l'éducation, sont très pris par leurs missions et ont parfois des difficultés à consacrer du temps au partage, en dehors des actions et activités qu'ils souhaitent porter.

RESSOURCES A MOBILISER

◆ **Contributions de l'ARS**

Le soutien de l'ARS est important sur le maintien et le déploiement des actions portées ou accompagnées par l'ASV. C'est un partenaire de poids qui renforce la crédibilité des orientations choisies. La présence et le soutien de l'ARS sont des facteurs qui peuvent raviver la dynamique partenariale

◆ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

La ville participe au financement de la coordination de l'Atelier Santé Ville.

Mais au-delà de la participation financière, la politique municipale en matière de santé est en cohérence globale avec la volonté de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. La problématique « Santé » est intégrée dans une réflexion transversale interservices et pluri-partenariale et, en accord avec les réalités de terrains, les moyens matériels, logistiques et humains doivent être déployés en soutien aux actions et aux réflexions menées.

✦ **Contributions de la Politique de la Ville**

L'ASV est un dispositif rattaché à la Politique de la Ville. En ce sens, l'ASV, qui est particulièrement lié au CUCS et l'axe Santé, bénéficie d'un regard particulier s'agissant de la transversalité des actions portées et financées avec les autres axes du CUCS (emploi, habitat cadre de vie, éducation...).

✦ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

Des partenaires institutionnels forts tels que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Education Nationale, le Centre Hospitalier de Saint-Denis et l'Université Paris XIII contribuent à la réflexion autour des actions à mener et à la mise en œuvre concrète de ces dernières, et cette contribution est fortement attendue en progression.

Toutes ces institutions sont fréquentées par un public potentiellement impacté par les inégalités sociales et territoriales de santé et leur investissement peut permettre d'agir sur les déterminants de santé.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre de l'ASV depuis 2004

2012 : continuité et renforcement si possible

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

✦ **Contribution spécifique attendue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (prise en compte des déterminants, identifications des groupes sociaux spécifiques, zones géographiques spécifiques ...)**

L'essence même de l'Atelier Santé Ville est de travailler à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en réfléchissant à des actions impactant les déterminants de santé (accès aux soins et aux droits, accès à l'éducation, insertion professionnelle, environnement social, prise en considération de sa propre santé etc...).

Les bénéficiaires des actions et leurs besoins sont généralement identifiés par les partenaires mais certaines actions concernent toutes la population (ex : RESAD, Réseau violences faites aux femmes etc...).

PILOTAGE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES

	Rôle prévu	Mode de participation	Attentes spécifiques
Elus, autres décideurs	Valoriser l'action de l'ASV	Comité de pilotage	Investissement plus approfondi sur la question des inégalités sociales et territoriales de santé

Techniciens de la commune, de l'ARS, de la préfecture	Faciliter l'action de l'ASV, notamment au travers des demandes de subventions.	Réunions partenariales et comités techniques	Attention particulière aux caractéristiques géographiques et socio-économiques atypiques de Villetaneuse
Usagers non professionnels de santé	Exprimer les attentes et les besoins en matière de santé	Participation aux comités de quartier mais aussi aux actions proposées	Plus grande mobilisation et expression des attentes et des besoins
Professionnels autres que de santé	Etre attentif aux besoins et manques des publics accompagnés/observés.	Valorisation des actions auprès de la population, être relais de communication et d'information	Renforcement du partenariat

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

✦ Indicateurs de mise en œuvre du projet : outils globaux préexistants ou adaptés

Pour l'évaluation des actions de l'ASV, il existe un outil d'évaluation précis et complet, élaboré par un groupe de travail ASV.

On peut citer parmi les différents indicateurs d'évaluation :

- Nombre de cartographies créées ou mises à jour soit par l'ASV, soit avec la collaboration de l'ASV
- Nombre de diagnostics ciblés ou généraux réalisés
- Nombres de diagnostics restitués par catégories d'acteurs locaux (élus, habitants, professionnels, autres)
- Nombre d'institutions partageant de l'information en données de santé
- Nombre d'acteurs locaux mobilisés par catégorie (élus, habitants, professionnels, autres)
- Nombre de groupes de travail réalisés par l'ASV
- Nombre de participation de l'ASV à des groupes de travail
- Nombre de projets d'accès à la santé mis en œuvre en collaboration avec l'ASV
- Nombre d'études réalisées et diffusées par l'ASV relatives à la continuité de l'offre de soins
- Nombre d'actions favorisant l'installation ou la maintien des professionnels de santé
- Nombres de projets soutenus directement ou indirectement par l'ASV liées à la continuité des soins
- Nombre de rencontres permanentes et ponctuelles réunissant les habitants et soutenus par l'ASV sur des sujets liés à la santé
- Nombre de projets choisis, co-conçus et co-mis en œuvre par les habitants
- Nombre d'acteurs locaux informés ou formés aux pratiques de santé communautaire
- Nombre de formations organisées ou impulsées par l'ASV
- Niveau de satisfaction des personnes formées
- Nombre d'actions/de séances d'information organisées ou impulsées par l'ASV
- Nombre de participants aux séances d'information élargies
- Nombre de réunions relatives à la santé mentale
- Nombre de dossiers de demande de subvention et de bilans présentés

APPUI PSYCHOLOGIQUE POUR LES JEUNES

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

Le territoire dépend de l'inter-secteur de psychiatrie G3 de Ville Evrard et donc du Centre Médico-Psychologique situé sur la commune d'Epinay-sur-Seine.

Villetaneuse ne dispose pas de structures médicales ou médico-sociales pouvant accompagner les personnes en souffrance psychique, notamment les jeunes et il n'y a pas, de psychiatre installé en libéral sur la commune.

Il y a, sur la commune, une réelle problématique autour de l'accompagnement et de la prise en charge du mal-être des jeunes et il semblait indispensable de mettre en place une action permettant de répondre, même partiellement, à cette problématique.

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

✦ *Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal*

Le plan local de santé comprend un axe spécifique relatif à la question de l'accompagnement de la souffrance psychique.

Par ailleurs, les professionnels de terrain sont tous unanimes quant au fait que l'accompagnement du mal-être et la prise en charge de la maladie mentale, tout comme la gestion de la crise, constituent des écueils dans leur pratique quotidienne (besoin d'un maillage partenarial renforcé, de formations...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ *Porteur du projet*

La municipalité au travers de l'Atelier Santé Ville et du Point Accueil Prévention Santé (qui est le lieu d'accueil des permanences)

✦ *Publics bénéficiaires de l'action*

Cette action s'adresse aux jeunes Villetaneusiens âgés de 12 à 26 ans ainsi qu'à leurs parents.

Ils sont issus de tous les quartiers de la commune, dont bien sûr les deux quartiers classés en Zone Urbaine Sensible.

✦ **Secteur(s) géographique(s)**

L'action porte sur l'ensemble de la ville

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

Il s'agit de prévenir les situations de crise, en favorisant l'expression du mal-être et/ou de la souffrance.

✦ **Description de l'action**

L'idée de cette action est de proposer un accompagnement psychologique aux jeunes âgés de 12 à 26 ans, ainsi qu'à leurs parents.

Cette écoute spécialisée doit permettre l'expression d'une souffrance, d'un besoin ou d'une difficulté. Il ne s'agit pas d'une proposition de suivi thérapeutique (les accompagnements se limitent à 8-9 rendez-vous maximum avec orientation vers des structures adaptées si nécessaire) mais plutôt d'un lieu favorisant la parole et l'échange, en vue d'un mieux-être personnel ou familial.

✦ **Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action**

L'ensemble des partenaires amenés à rencontrer et/ou accompagner les jeunes (associations, représentants d'établissements scolaires, les services communaux, les services sociaux, la famille...).

✦ **Facteurs favorisants identifiés**

L'appui psychologique pour les jeunes est un lieu d'accueil et d'écoute permettant au jeune d'évoquer ses difficultés, la souplesse du lieu permet d'établir un lien de confiance entre les professionnels et les jeunes.

✦ **Facteurs contraignants identifiés**

La particularité géographique de Villetaneuse réside dans le fait qu'elle est scindée en deux par la ligne de chemin de fer (future Tangentielle Nord à l'horizon 2012). De ce fait, la mobilité est restreinte entre le Nord et le Sud, ce qui ne permet pas à tous les Villetaneusiens de bénéficier des services proposés.

De plus, même si le Point Accueil Prévention Santé (PAPS) est un lieu relativement bien identifié par la population jeune et moins jeune pour l'ensemble de son offre, il ne l'est pas suffisamment pour l'appui psychologique pour les jeunes.

RESSOURCES A MOBILISER

✦ **Contributions de l'ARS**

A ce jour, l'ARS participe au financement de cette action.

✦ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

La ville s'inscrit dans la réflexion sur la prise en charge de la souffrance psychique et participe de façon concrète à la mise en œuvre de l'action. Les permanences se font dans une structure municipale et l'équipe du PAPS contribue à l'organisation et au bon déroulement des permanences (accueil, orientation, prise de rendez-vous etc...).

✦ **Contributions de la Politique de la Ville**

L'action est inscrite à la programmation CUCS 2012, et fait partie des actions « phares » de l'ASV.

✦ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

Il y a un partenariat important avec l'Education Nationale, notamment au travers d'échanges et d'orientations émanant de l'infirmière scolaire rattaché au collège Jean Vilar. Par ailleurs, les permanences de la psychologue ont lieu en même temps que les consultations de gynécologie, ce qui permet des orientations lorsque le médecin ressent qu'il y a une mal-être ou lorsqu'il y a prescription d'IVG.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les permanences ont débuté en 2007.

L'action continue et doit être renforcée en 2012.

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

✦ **Contribution spécifique attendue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (prise en compte des déterminants, identifications des groupes sociaux spécifiques ...)**

L'attention particulière qui est portée sur la souffrance psychique fait partie intégrante de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. En proposant un lieu d'accueil et d'écoute, l'idée est d'éviter l'isolement dans les situations de souffrance, isolement qui est souvent le point de départ d'un engrenage, menant à des situations de crise.

Aussi, l'appui psychologique tend également à renforcer le lien et familial et social.

✦ **Articulation avec l'Atelier Santé Ville**

L'ASV est à l'origine de cette action et concourt à sa pérennisation.

PILOTAGE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES

	Rôle prévu	Mode de participation	Attentes spécifiques

Démarche de préfiguration

Elus, autres décideurs	Promouvoir l'action	Comité de pilotage	Réflexion à mener autour d'une pérennisation (avec financements de droit commun)
Techniciens de la commune, de l'ARS, de la préfecture	Promouvoir l'action (notamment s'agissant de la constitution des dossiers de subvention et de l'attribution des financements)	Réunions partenariales et comités techniques	Vigilance particulière par rapport au manque de professionnels spécialistes de l'accompagnement de la souffrance psychique, sur le territoire
Usagers non professionnels de santé	Exprimer les attentes et les besoins en matière de santé	Participation aux comités de quartier mais aussi aux actions proposées	Plus grande mobilisation et expression des attentes et des besoins
Professionnels autres que de santé	Etre attentif aux besoins et manques des publics accompagnés/observés. Valorisation de la plus-value de l'action	Valorisation des actions auprès de la population, être relais de communication et d'information	Renforcement du partenariat

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

Cette action est évaluée sous deux angles :

S'agissant de l'évaluation de processus, les indicateurs seront :

- Le retour effectué par les personnes ayant fréquenté la permanence
- La dynamique partenariale (rencontres avec les partenaires, orientation vers la permanence, sollicitations des partenaires pour un soutien/conseil dans leur pratique)

S'agissant de l'évaluation de résultats, les indicateurs seront :

- Le nombre de jeunes concernés (âge, sexe...)
- La durée moyenne des entretiens
- Le nombre d'entretiens par jeunes
- L'origine de la consultation (cause)
Problématiques évoquées lors de l'entretien

BIEN-ETRE ET SANTE DES SENIORS

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

La question des séniors est essentielle dans la lutte contre les inégalités sociales de santé.

En effet, public particulièrement fragile et à risque (isolement, précarité, problématique d'accès aux soins et aux droits, etc...) il convient de réfléchir aux actions préventives permettant de d'aider, de conseiller, d'orienter et/ou d'informer les personnes concernées par la problématique du vieillissement, de la perte d'autonomie et de la prise en charge de la dépendance.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de coordination gérontologique ni de CLIC sur la commune. L'absence d'implantation de spécialistes en gérontologie ni de structure médicalisée ne permet pas un accès aux soins optimal.

Le pôle Séniors, rattaché au service Action Sociale-Santé de la mairie gère une Résidence pour personnes âgées et différents services autour du maintien à domicile (service d'aides à domicile, portage des repas, télé-assistance) ou des loisirs (organisations d'animations et de loisirs, vacances, sorties culturelles).

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

✦ *Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal*

Le plan local de santé comprend un axe spécifique relatif à la question des personnes âgées, à la prévention de la perte d'autonomie et au maintien à domicile. Cela passe nécessairement par une meilleure connaissance des problématiques liées au vieillissement et aux méthodes existantes et/ou innovantes de prise en charge.

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ *Porteur du projet*

La municipalité au travers de l'Atelier Santé Ville et du Pôle Séniors

✦ **Publics bénéficiaires de l'action**

L'ensemble des retraités de la ville, qu'ils soient logés dans la Résidence pour Personnes Agées ou à leur domicile.

✦ **Secteur(s) géographique(s)**

L'action porte sur l'ensemble de la ville

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

Il s'agit de prévenir les problématiques liées au vieillissement et favoriser le maintien en bonne santé physique et psychologique des personnes âgées

✦ **Description de l'action**

2012

Cette action a pour objectif de sensibiliser la population et principalement les seniors à la question du « bien vieillir » à travers plusieurs activités :

→ Animation d'Ateliers Bien-être : conseils diététiques, soins de pédicurie, soins esthétiques (peau, maquillage...), conseils coiffure, ateliers de gymnastique douce.

→ Conférence santé : Intervention « Rester jeune et en forme », suivie d'un repas convivial.

→ Animation artistique : Présentation d'une pièce de théâtre réalisée par la Compagnie FOLIAL, autour de la prévention des chutes

→ Sortie culturelle en fonction de l'actualité du moment.

Préparation des années ultérieures

La ville et l'agence, en lien avec les autres partenaires, vont travailler à la mobilisation de certains moyens pour renforcer l'intervention publique sur le territoire communal

Pour le soutien aux aidants, des crédits CNSA sont mobilisables sur les thématiques de formation des aidants, café des aidants, groupes de paroles etc...

Sera étudiée avec la commune, l'opportunité de faire un appel à projets sur une plateforme de services pouvant inclure des services à domicile, des services infirmiers à domicile et un accueil de jour pour personnes âgées dépendants, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou non (étude de faisabilité)

✦ **Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action**

Tous les services de la ville et l'ensemble des partenaires amenés à rencontrer et/ou accompagner la personne âgée sont impliqués dans l'action. On peut donc citer le pôle Seniors, la coordination santé (ASV et PAPS), le CCAS, le service logement, le service Politique de la Ville, les services sociaux (DPAS et CRAMIF).

Il est également possible d'associer des associations de personnes âgées qui seraient implantées sur la commune ou qui auraient un rayonnement sur Villetaneuse.

Enfin, la question du lien avec les médecins traitants devra être abordée au cours de l'action

✦ **Facteurs favorisants identifiés**

Il y a une réelle volonté d'améliorer la réflexion autour des Séniors et de mieux connaître les problématiques rencontrées par ce public (personnes âgées et l'entourage familial et amical) et par les professionnels en lien avec lui.

✦ **Facteurs contraignants identifiés**

A l'heure actuelle, il n'y pas de coordination gérontologique sur la commune. Les réflexions sont généralement menées au sein du service Action Sociale-Santé, entre le CCAS et le Pôle Séniors. Ainsi, il devra se créer une dynamique partenariale nouvelle autour de cette question que pourtant tous considère comme transversale.

RESSOURCES A MOBILISER

✦ **Contributions de l'ARS**

ARS : contribution à l'expertise des programmes et au diagnostic dans le champ de l'accès aux droits et à la prévention de l'isolement et le maintien à domicile.

Aide au travail de prospective en termes de besoins

✦ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

La ville doit approfondir et dynamiser sa réflexion autour de la personne âgée, en recherchant et en soutenant les propositions innovantes de prise en charge et d'accompagnement.

La coordination Santé (ASV + PAPS), le CCAS et le pôle Séniors vont également entamer une réflexion approfondie sur les modalités de mise en place d'un dispositif de coordination (type coordination gérontologique) afin de mener une politique « Séniors » transversale et dynamique.

✦ **Contributions de la Politique de la Ville**

La Politique de la Ville intervient au travers du dispositif Atelier Santé Ville et en inscrivant, dans la programmation CUCS 2012, une action spécifique relative aux Séniors.

Par ailleurs, il semblerait intéressant qu'une attention particulière soit apportée aux actions favorisant le lien trans-générationnel, quelque soit l'axe de travail abordé

✦ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

Il est également important de mobiliser les professionnels amenés à accompagner les Séniors: nous pensons notamment aux médecins généralistes de la ville, aux infirmières et aux services municipaux chargés des séniors et de la santé.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La réflexion autour des Séniors est permanente, en revanche, une action spécifique est prévue pour octobre 2012 (durant la Semaine Bleue) et une action de formation spécifique aux Aides à Domicile (valorisation de la profession, amélioration des pratiques, meilleure connaissances de la personne âgée et des problématiques liées au vieillissement pour favoriser des accompagnements de qualité) est en réflexion.

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

- ✦ **Contribution spécifique attendue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (prise en compte des déterminants, identifications des groupes sociaux spécifiques ...)**

La réflexion autour de la personne âgée de travailler sur différents facteurs favorisant les inégalités de santé comme l'isolement ou les difficultés d'accès aux soins et aux droits (dûs à des problèmes de mobilité par exemple).

L'idée est de rechercher les solutions les plus adaptées aux problématiques rencontrées par les Séniors Villetaneusiens.

- ✦ **Articulation avec l'Atelier Santé Ville**

L'ASV intervient en portant une action CUCS symbolisant la réflexion menée autour de la santé et du bien-être des Séniors et participe activement à la démarche visant à penser un dispositif de coordination propre à ce public spécifique.

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

Dans la mesure où nous sommes actuellement dans une démarche réflexive, on ne peut, pour le moment envisager de critères et d'indicateurs d'évaluation précis.

Les activités prévues en Octobre 2012 feront bien entendu l'objet d'une évaluation précise (fréquentation de l'action, public touché et profil, impact de l'action sur la population, retour et demandes formulées – questionnaires de satisfaction –, mobilisation partenariale etc...)

De même, la formation des Aides à Domicile sera évaluée de façon précise, quant à l'amélioration des pratiques et l'impact sur le public concerné.

Mais l'objectif plus global de cette démarche est d'impulser une réflexion autour de l'existant et de ce qui peut être ajusté, modifié et/ou créé en faveur des personnes âgées.

La création d'une coordination gérontologique, rassemblant les professionnels amenés à accompagner les personnes âgées serait une forme d'aboutissement de ce travail

REFLEXION AUTOUR DE LA DEMOGRAPHIE MEDICALE

CADRAGE ET LEGITIMITE DE L'ACTION

Force est de constater que la ville est en grande souffrance quant à la démographie médicale. La pénurie touche l'implantation de professionnels de santé médicaux et paramédicaux mais également l'implantation de structures de santé.

De fait, l'accès aux soins et aux droits est une problématique sérieuse sur la commune et la démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé passe nécessairement par une réflexion poussée sur la démographie médicale.

INSERTION ET CONTEXTUALISATION

✦ *Liens avec les objectifs du Plan Local de Santé ou du programme municipal*

Le Plan Local de Santé insiste sur les questions d'accès aux soins et aux droits. De fait, comme nous l'avons vu précédemment, un travail autour de la démographie médicale et de l'implantation de professionnels de santé apparait comme une piste de solution.

DESCRIPTION DE L'ACTION

✦ *Porteur du projet*

La mairie et les services de Plaine Commune travaillant sur la question de la redynamisation des quartiers travaillent de concert sur cette question.

✦ *Publics bénéficiaires de l'action*

Toute la population est concernée par l'amélioration de l'offre de soins et la recherche de solutions adaptées.

✦ **Secteur(s) géographique(s)**

La réflexion porte sur l'ensemble de la ville, puisque l'ensemble du territoire est « sinistré ».

✦ **Objectifs opérationnels de l'action**

Il s'agit d'améliorer l'offre de soins sur la commune en favorisant l'implantation de professionnels de santé.

✦ **Description de l'action**

A l'heure actuelle, les leviers classiques d'intervention sur la démographie médicale libérale ou salariée sont absents de Villetaneuse : il n'existe pas de centre municipal de santé, et aucun projet de maison pluri-professionnelle de santé n'a été porté à connaissance des signataires du contrat. Toutefois, le regroupement au sein du PAPS de certains segments du système de soins (prélèvements sanguins, consultation gynéco, point médical, etc...) montre que des initiatives de convergence d'acteurs diversifiés peut contribuer à améliorer la situation.

L'action consiste donc, pour l'année 2012, à la mise en place d'une réflexion locale. Celle-ci devrait dans un premier temps porter sur les points suivants :

- reprise et synthèse des éléments disponibles (étude Plaine Commune, RIR, monographie ARS, données CPAM...)
- recueil de l'avis des différents professionnels sur les modalités d'association pérenne de ces professionnels (libéraux et salariés)
- travail sur l'échelle géographique pertinente (quartier, commune, intercommunalité)
- identification des problèmes spécifiques (besoins des étudiants et personnels de l'U P XIII, accessibilité dans les quartiers les plus enclavés)
- identification des points de blocage majeurs et des leviers possibles (soutien au maintien et à l'implantation de praticiens libéraux, rôles potentiels des structures juxta communales, leviers non professionnels : de type renouvellement urbain...)

✦ **Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action**

- Professionnels libéraux et salariés
- La coordination santé, le service action sociale et les services de Plaine Commune compétents sur cette question.
- De plus, s'agissant d'une réflexion spécifique menée autour de la redynamisation du quartier de la ville (service Rénovation Urbaine de Plaine Commune) implique un bailleur privé (DCF) propriétaire de locaux vides qui pourraient être destinés à un usage médicale.

✦ **Facteurs favorisant identifiés**

Il y a une réelle volonté municipale dans l'implication sur cette question de démographie médicale. De plus, les travaux actuels autour des transports (Tram et Tangentielle Nord) sont des facteurs favorisant permettant d'envisager des solutions intéressantes quant à l'amélioration de l'attractivité de la ville.

✦ **Facteurs contraignants identifiés**

L'implantation de professionnels de santé peut demander un effort financier de la ville qui, pour l'heure, est difficilement envisageable ou alors, qui sera très modeste.

Par ailleurs, cette question de faible démographie médicale n'est pas propre à Villetaneuse et les professionnels éventuellement intéressés vont être attirés par des dispositifs financièrement favorables (Zones Franches Urbaines par exemple).

De plus, malgré la pénurie évidente de professionnels de santé sur le territoire, la ville n'est pas reconnue comme zone prioritaire ni déficitaire et ne fait pas partie du dispositif Espoir Banlieue

Enfin, s'agissant des dispositifs de regroupements de professionnels, la ville ne peut y prétendre car, pour l'heure, aucune association ou professionnels de santé n'est disposé à porter un projet de maison de santé pluridisciplinaire ou de cabinet de groupe.

RESSOURCES A MOBILISER

✦ **Contributions de l'ARS**

Mobilisation des services et données disponibles (secteur offre de Soins)

L'ARS apparait comme un partenaire expert pouvant favoriser des partenariats (comme avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis) permettant de répondre à la problématique de la démographie médicale.

✦ **Contributions de la ville et de ses établissements publics**

La ville doit continuer à s'investir dans la réflexion menée avec les différents partenaires et rechercher des solutions permettant de travailler l'attractivité de la ville (locaux aménagés et adaptés par exemple)

✦ **Contribution des autres partenaires (non signataires du CLS)**

Le Centre Hospitalier de Saint-Denis apparait comme un partenaire incontournable dans cette réflexion, tout comme l'Assurance maladie.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le travail autour de la démographie médicale a commencé avec les différents diagnostics menés sur la commune relatifs à l'offre de soins. De plus, une étude de Plaine Commune avec la formulation de préconisation a mis en lumière et entériné les besoins de la ville en matière de santé.

En parallèle, un travail de redynamisation des quartiers de la ville a permis de réfléchir en termes de locaux et de potentialités concrètes offertes par la ville.

Reste à affiner ce diagnostic et à trouver des solutions pour inciter les professionnels de santé à choisir Villetaneuse comme lieu d'implantation et d'exercice.

IMPACT DE L'ACTION SUR LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

✦ **Contribution spécifique attendue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (prise en compte des déterminants, identifications des groupes sociaux spécifiques ...)**

L'implantation de professionnels de santé aurait un impact particulièrement positif sur l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits et participerait donc pleinement à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

✦ **Articulation avec l'Atelier Santé Ville**

L'ASV apparait comme un partenaire incontournable sur cette question car le dispositif est principalement axé sur la réduction des inégalités de santé.

De fait, l'ASV (et plus généralement la coordination santé) est associé à toute cette démarche en qualité de référent, pour la ville.

PILOTAGE ET PARTICIPATION DES PARTENAIRES

	Rôle prévu	Mode de participation	Attentes spécifiques
Elus, autres décideurs	Valoriser la commune en vue de l'implantation de professionnels de santé Mener une réflexion sur l'attractivité communale		
Techniciens de la commune, de l'ARS, de la préfecture	Travailler sur la mise en lumière de la situation effective de Villetaneuse (même si elle ne correspond pas aux critères « officiels ») Permettre de trouver des solutions adaptées à la situation particulière de la commune. Favoriser le partenariat avec des institutions potentiellement aidantes dans la recherche de solutions		
Usagers non	Exprimer les besoins		

professionnels de santé	en matière d'offre de soins		
Professionnels autres que de santé			
Autres			

SUIVI, EVALUATION, REAJUSTEMENTS

Cette démarche aboutira avec l'implantation effective de professionnels de santé ou avec le constat qu'une implantation est inenvisageable, pour des raisons diverses. Quoiqu'il en soit, la définition de critères et d'indicateurs d'évaluation est pour le moment prématurée, sauf s'agissant du nombre de réunions partenariales et de l'analyse de comptes rendus de réunions, attestant du déroulement de la réflexion et de la qualité des démarches engagées.